

DÉPARTEMENT
CORREZE CANTON
TULLE COMMUNE
TULLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRESecrétariat Général
DL/SC**Arrêté décidant le versement d'un acompte de 40% à LD Maçonnerie Léonard DAVID dans le cadre des travaux de remplacement des ancrages des illuminations de Noël**

Le Maire-Adjoint,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2023 donnant délégation au Maire et aux adjoints pour régler les affaires prévues aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales - Délibération abrogeant et remplaçant la délibération n° 11 du 29 septembre 2020,
- Vu l'arrêté n°69 du 27 juin 2022 portant abrogation et remplacement de l'arrêté n°36 du 29 mai 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Jérémy NOVAIS, Sixième Adjoint,
- Considérant que les ancrages des décorations de Noël ne sont plus conformes à la réglementation en vigueur,
- Considérant que la Ville de Tulle a sollicité l'EURL LD Maçonnerie pour procéder à leur remplacement,
- Considérant que LD Maçonnerie Léonard DAVID a souhaité que lui soit versé un acompte de 40% de la somme totale s'élevant à 31 300 € HT soit 37 560 € TTC,
- Vu le devis présenté,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Décide le versement en faveur de l'EURL LD Maçonnerie Léonard DAVID – 2, Impasse de la Croix de Bar – 19000 TULLE d'un acompte de 40%, soit 15 024 € TTC pour les travaux de remplacement des ancrages des illuminations de Noël.

ARTICLE 2 : Les écritures comptables correspondantes seront inscrites au budget de la Ville.
Compte : 215738 - Code : INVST/FETNOE

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Préfète de la Corrèze
- Monsieur le Trésorier Principal de TULLE
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de TULLE
- LD Maçonnerie Léonard DAVID

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

TULLE, le 19 juin 2025

Transmis au contrôle de Légalité le : 24 JUIN 2025

Date et Réf. de l'accusé de réception : 24 JUIN 2025

AD122 - 19062025



Siret: 52208263500023
 2, Impassé de la Croix de Bar
 19000 TULLE - FRANCE
 Tél: 06 32 71 91 10
 ld.david.leonard@gmail.com

Ville de tulle
 tulle
 19000 tulle France

INVS&SC117

Référence	Désignation	Qté.	PU HT	Mont. HT	TVA
Remplacement des chevilles tire-bouchon par des chevilles anneau					
	Location camion nacelle.	1.00	3 000.00€	3 000.00€	20.00% (1)
	Coupé ancienne cheville total 100 pièces + remplacement des nouvelles chevilles anneau total 100 pièces.	1.00	8 400.00€	8 400.00€	20.00% (1)
	Passage du bureaux de contrôle avec la fourniture du camion nacelle pour réaliser les 100 testes des crochés a l'arrachement	1.00	19 900.00€	19 900.00€	20.00% (1)
Total HT					31 300.00€
Total TVA					6 260.00€
Total TTC					37 560.00€

Date de validité: 02/07/2025

Mode de règlement: Chèque

Assurance décennale : axelliance n° de contrat : GRAARCD 01-001279 Condition générale de vente -40% a la signature du devis +40% au début du chantier le sole au comptant a réception de facture. cordialement devis valable un mois